



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2026-010

Mise à disposition de la salle de Gymnastique Volontaire d'Arlanc pour les conseils communautaires 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Communauté l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celles de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que l'association Gymnastique volontaire d'Arlanc dispose d'une salle dans laquelle elle exerce son activité, notamment les jeudis soir ;

Considérant que cette salle est adaptée à la réunion des Conseils de communauté, il est convenu avec l'association qu'elle mettra à disposition de la communauté de communes cette salle selon les modalités convenues dans la convention annexe ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026,

Mr le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : de louer une salle à la Gymnastique volontaire d'Arlanc pour un montant de 700 € annuels selon les modalités stipulées dans la convention jointe en annexe ;

Article 2 : le présent arrêté sera inscrit au registre du Président ouvert spécialement à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Mme la Sous-préfète d'Ambert

Fait à AMBERT, le 11 février 2026

Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

AR Prefecture

063-200070761-20260211-2026_ADG_10-AR
Reçu le 09/03/2026

